



URSY INFO

N° 28 / mai 2024



Vuarmarens

Sommaire

Le mot du Syndic	1-2	Déménagement / Attestation domicile / Table à vendre	24
Activités du Conseil communal.....	2	Statistiques communales / Entretien des routes / Nuisances sonores / Avis aux propriétaires de chiens.....	25
Convocation Assemblée communale	3	Déchetterie / Élimination des déchets spéciaux / École - Marche de printemps.....	26
Fusion Montet-Glâne et Ursy.....	4-5	Calendrier scolaires 2024-2025 / Horaires école enfantine / Crèche le Bourillon / Maternelle Ursy	27
Comptes 2023.....	6-13	La Coccinelle	28
Investissements 2024 (compléments) / Coin des souvenirs.....	14	Agenda manifestations / Ursy s'Anime / Tirs obligatoires 2024.....	29
PV Assemblée communale 11 décembre 2023.....	15-19	Marais de Naudry / Accueil Familial de Jour	30
Fête Nationale 2024.....	19	App iGlâne / Sté Saint Vincent de Paul.....	31
Anniversaires 90 ans / Repas à domicile / Subsidés assurance-maladie / Carte CFF.....	20	Horaires administration communale	32
Permis de construire	21-22		
Bicubic.....	22		
Eau potable / Boîte à livres / Éclairage public / Enseignes lumineuses	23		

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la commune d'Ursy,

L'année 2024 sera une année de transition pour les communes de Montet et d'Ursy puisque le temps qui nous sépare de la fusion effective de nos deux communes sera largement occupé à l'organisation de la nouvelle entité. Je profite de cette occasion pour vous remercier toutes et tous de la confiance témoignée envers vos autorités lors de la votation du 3 mars dernier. Votre importante mobilisation et votre soutien prouvent que ce projet de fusion répond à une volonté des populations de nos communes d'unir leur destinée.

A côté de cela, nous devons continuer à organiser la vie communale. Notre actualité immédiate est consacrée à l'organisation de la prochaine assemblée communale qui aura lieu le 27 mai 2024. Celle-ci sera consacrée à l'examen des comptes de l'année 2023 ainsi qu'à la présentation de deux investissements complémentaires. Enfin un nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value sera proposé. Vous trouverez dans ce bulletin un extrait des comptes

ainsi que tous les détails concernant les sujets qui seront traités lors de cette assemblée. Pour ma part je vais vous donner quelques informations sur la vie de notre commune.

Situation financière

Les comptes 2023 sont une nouvelle fois bons, mais l'écart par rapport au budget est plus faible que celui que nous avons connu ces dernières années. Cela est dû, en partie, à une meilleure maîtrise du nouveau modèle comptable MCH2 lors de l'élaboration du budget qui a permis d'estimer les charges avec plus de précision. Pour 2023, le résultat opérationnel est négatif, les charges étant supérieures aux revenus. La différence représente un déficit de CHF 672'922.00, ce résultat correspond au résultat de l'année sans tenir compte des revenus extraordinaires qui se composent de l'amortissement de la réserve de réévaluation. En tenant compte des revenus extraordinaires, les comptes 2023 de notre commune présentent un bénéfice de CHF 301'024.40.

Investissements

Afin de maintenir le niveau des prestations fournies à nos concitoyens, le conseil communal proposera aux citoyens lors de la prochaine assemblée



deux investissements. Il s'agira d'une part d'un crédit d'étude pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie, et d'autre part d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur multifonctions pour l'édilité. Vous trouverez plus de précisions au sujet de ces investissements à l'intérieur de ce bulletin.

Changement au sein du conseil communal

À la suite de la démission de M. Jacques Bourquenoud de son poste au Conseil communal en raison de son prochain déménagement, le conseil communal a convoqué le corps électoral en vue d'une élection complémentaire le 9 juin 2024. Une seule liste ayant été déposée dans le délai fixé au lundi 29 avril 2024 à 12 heures, le Conseil communal a proclamé Monsieur Didier Dutoit élu au Conseil communal. Son entrée en fonction est prévue au 1^{er} juillet 2024. D'ores et déjà, nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Personnel communal

En janvier 2024, Mme Anne Glannaz a rejoint l'équipe de l'AES en tant qu'intervenante en accueil extra-scolaire. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel

communal et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle tâche.

Autres projets

Le conseil communal poursuit les travaux de rénovation des différents bâtiments communaux ainsi que le développement du projet centre village et des projets de rénovation des réseaux d'eaux. Dans ce bulletin, vous trouverez encore des informations sur les différents travaux réalisés au cours des derniers mois. Il s'agit par exemple de l'organisation d'une conférence sur le thème « une installation photovoltaïque chez moi, pourquoi et comment ? » ou encore l'organisation d'une conférence « Qu'est-ce que la Cybercriminalité », à l'attention des seniors.

Je vous invite à prendre connaissance des informations figurant dans ce journal communal. Des compléments d'informations pourront bien entendu être demandés lors de l'assemblée du 27 mai prochain ou en contactant notre administration qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Pour terminer, je remercie toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre commune. J'adresse un merci tout particulier à mes collègues du Conseil communal, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à toutes les personnes qui sont actives pour le bien-être des habitants de notre commune.

Philippe Dubey, Syndic

Activités du Conseil communal

Décembre 2023 à avril 2024

- Pour donner suite aux décisions de l'assemblée communale du 11 décembre 2023
 - Suivi le dossier pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy
 - Poursuivi l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
- Organisé le traditionnel Nouvel An des Aînés.
- Organisé une séance d'information dans le cadre de la fusion des communes de Montet-Glâne et Ursy. Organisé la votation communale du 3 mars 2024.
- Nommé M. Cédric Carnal d'Esmonts comme nouveau membre de la commission de développement durable suite à la démission de M. Marcel Bischof.
- Suivi le dossier pour la transformation de l'ancienne école de Vauderens.
- Organisé une séance d'information avec les riverains concernés par le projet d'adduction d'eau et mise en séparatif des eaux claires/eaux usées du village d'Ursy.
- Organisé en collaboration avec la commune de Montet-Glâne une conférence sur « une installation photovoltaïque chez moi, pourquoi et comment ? ».
- Mis à l'enquête restreinte le changement du système de chauffage de l'ancienne école rénovée d'Ursy – système de chauffage à distance.
- Visité Madame Monique Demierre, Madame Cécile Bongard à l'occasion de leur 90ème anniversaire.
- Organisé en collaboration avec la commune de Montet-Glâne une conférence sur « Qu'est-ce que la Cybercriminalité », à l'attention des seniors.
- Suivi du dossier et du chantier pour la rénovation énergétique du bâtiment communal et de l'ancienne halle de gym (halle I) avec les trois copropriétaires (Commune, Paroisse, ACSU).
- Pris position sur le projet de régionalisation de l'office du tourisme de la commune de Moudon. La commune d'Ursy ne souhaite pas adhérer à cette nouvelle association.
- Pris acte de la démission de M. Jacques Bourquenoud en qualité de Conseiller communal avec effet au 30 juin 2024. Organisé l'élection complémentaire prévue le dimanche 9 juin 2024.
- Bouclé les comptes communaux 2023.
- Organisé l'Assemblée communale du 27 mai 2024.



Commune
d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 27 mai 2024 à 20h00

Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2023
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2024 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Demande de crédit d'étude – aménagement d'une nouvelle déchetterie
 - 3.2 Demande de crédit d'engagement – achat d'un tracteur multifonctions
4. Approbation nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value *
5. Divers

Le Conseil communal

* Le règlement ne sera pas lu en assemblée communale.
Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Récapitulation
Résultats des votations communales du 3 mars 2024
Fusion des communes de Montet (Glâne) et Ursy avec effet
au 1^{er} janvier 2025

Commune de Montet-Glâne		Taux de participation : 69.38 %
Electeurs inscrits		343
Bulletins rentrés		238
./ bulletins blancs		2
./ bulletins nuls		0
Bulletins valables		236
OUI	72.46 %	171
NON	27.54 %	65

Commune d'Ursy		Taux de participation : 52.39 %
Electeurs inscrits		2460
Bulletins rentrés		1289
./ bulletins blancs		25
./ bulletins nuls		15
Bulletins valables		1249
OUI	86.79 %	1084
NON	13.21 %	165

La convention de fusion des communes de Montet(Glâne) et Ursy est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Montet-Glâne et Ursy, le 3 mars 2024

Ursy et Montet-Glâne ne formeront plus qu'une commune
au 1^{er} janvier 2025

Le 3 mars dernier, la population des communes d'Ursy et Montet-Glâne a participé massivement à la votation sur la fusion. Votre confiance envers cette démarche visionnaire a été exemplaire et nous sommes honorés de pouvoir vous exprimer nos plus sincères remerciements.

Avec une fusion acceptée à plus de 70 %, c'est un signal fort qui a été envoyé, celui de voir nos communes évoluer ensemble vers un avenir commun, porteur de prospérité et d'harmonie.

Cette décision marque le début d'une nouvelle ère pour Ursy et Montet (Glâne). Ensemble, nous sommes désormais unis dans notre volonté de construire un avenir solide et prometteur pour les générations à venir. Nous sommes conscients des défis qui nous attendent, mais nous sommes également convaincus que, grâce à cette collaboration et à notre détermination collective, nous serons en mesure de les surmonter avec succès.

Dans les mois à venir, nous travaillerons pour concrétiser cette fusion et pour mettre en œuvre les projets qui contribueront au développement et au bien-être de nos communautés. Ensemble, nous sommes prêts à écrire les prochaines pages de l'histoire de la nouvelle commune fusionnée.

Avec nos remerciements réitérés.



Derrière: Valentin Bard, Préfet de la Glâne - Mathieu Janin - Bernard Demierre - Julien Perriard - Régis Magnin
Devant: Chloé Savary - Patrice Conus - Philippe Dubey - Julien Ronce - Christine Ruef Bayiha - Jacques Bourquenoud.
Absents: Anne-Catherine Thévenaz - Jean-Louis Demierre

Commentaires sur les comptes 2023

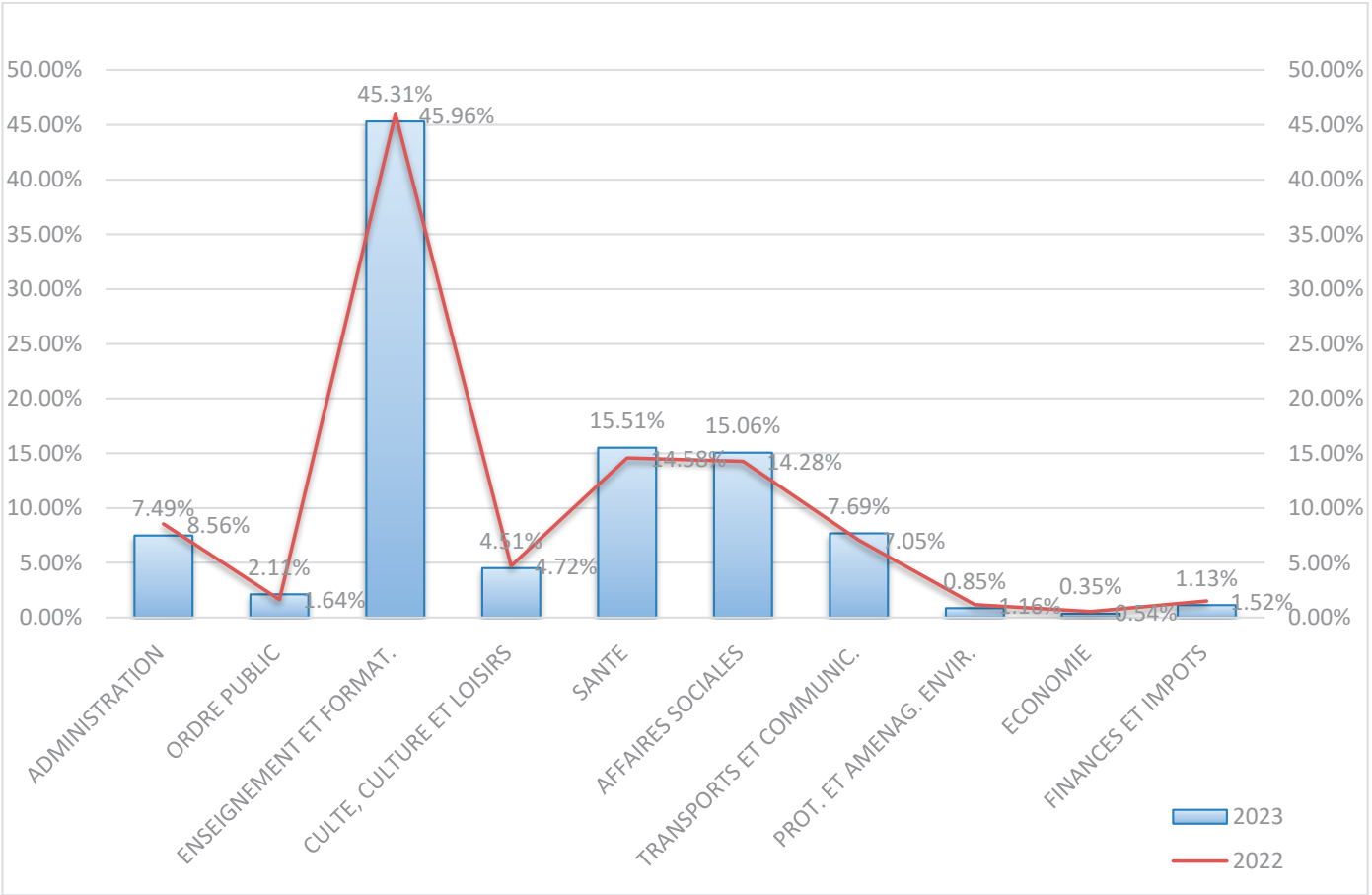
Pour la 3ème année, la présentation des comptes se fait selon la norme MCH2 et vous pourrez comparer les comptes 2023 avec le budget 2023 et les comptes 2022.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de charges de CHF -672'922.00 contre un excédent de charges de CHF -1'456'451.42 prévu au budget 2023 et, un excédent de produits de CHF 564'780.62 aux comptes 2022.

Ce résultat est certes meilleur que le présageait le budget mais il s'en rapproche dangereusement et surtout, il est nettement moins bon que 2022. En effet, les charges, principalement liées, augmentent fortement et les revenus, principalement fiscaux, diminuent sensiblement.

Répartition des charges nettes 2022 par rapport à 2023



Le résultat extraordinaire provient majoritairement du passage au MCH2 avec un prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2023 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538.00 par an correspondant à 10% de la valeur de notre PA sans les terrains et les forêts. De plus, il faut ajouter le montant de CHF 61'408.15 qui correspond à la correction de la réserve qui est prévue pour le personnel communal et l'adaptation de la provision pour pertes sur débiteurs. Le résultat total correspond à l'addition des 2 résultats susmentionnés à savoir un excédent de produits de CHF 301'024.40. Il sera viré au capital propre.

Toutefois, c'est le résultat opérationnel qui doit retenir toute notre attention car il subira sur le long terme l'augmentation des charges liées (social, santé) et la stagnation voire diminution des revenus fiscaux.

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de CHF 111'597.55.

Les investissements terminés sont les suivants:

Investissements	Crédits votés	Montant des travaux	Différences
Mise en place du modèle de compte (MCH2)	60'000.00	58'135.05	-1'864.95
Subventions cantonales Route de Blessens 21, Vauderens	0	-12'720.00	-12'720.00
Aménagement salles de classe (biens meubles)	58'000.00	59'685.20	1'685.20
Réfection des routes AF étape 3	1'386'900.80	1'128'971.65	-257'929.15
Subvention d'investissement de la Confédération	-361'250.40	-292'819.05	68'431.35
Subvention d'investissement du canton	-361'250.40	-272'625.15	88'625.25
Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens-Es-monts)	1'735'000.00	1'586'664.30	-148'335.70
Subventions cantonales (réseau d'eau potable)	-605'000.00	-645'098.15	-40'098.15
Réfection des canalisations: Route AF étape 3. (Traitement des eaux usées)	185'000.00	173'821.70	-11'178.30
Subventions cantonales et fédérales Route AF étape 3 (Traitement des eaux usées)	-99'400.00	-101'838.80	-2'438.80
Aménagement des cours d'eau Vauderens	40'000.00	8'179.65	-31'820.35
Total	2'038'000.00	1'690'356.40	- 347'643.60

Et ceux reportés sur 2024:

- Rénovation bâtiment, route de Moudon 5 à Ursy
- Subventions cantonales rénovation Route de Moudon 5 à Ursy
- Transformation bâtiment Route de Blessens 21, Vauderens
- Aménagements routiers: crédit d'étude
- Adduction d'eau village d'Ursy
- Crédit d'étude mesures PGEE
- Mise en séparatif village d'Ursy
- Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens
- Plan d'aménagement local
- Transformation bâtiment , Route de Morlens 36, Vuarmarens

En conclusion la commune d'Ursy poursuit ses investissements pour offrir à sa population des infrastructures et services de qualité.

L'intégralité des comptes 2023 (Compte de résultats et des investissements) est disponible sur le site www.ursy.ch. Ils seront soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée communale.

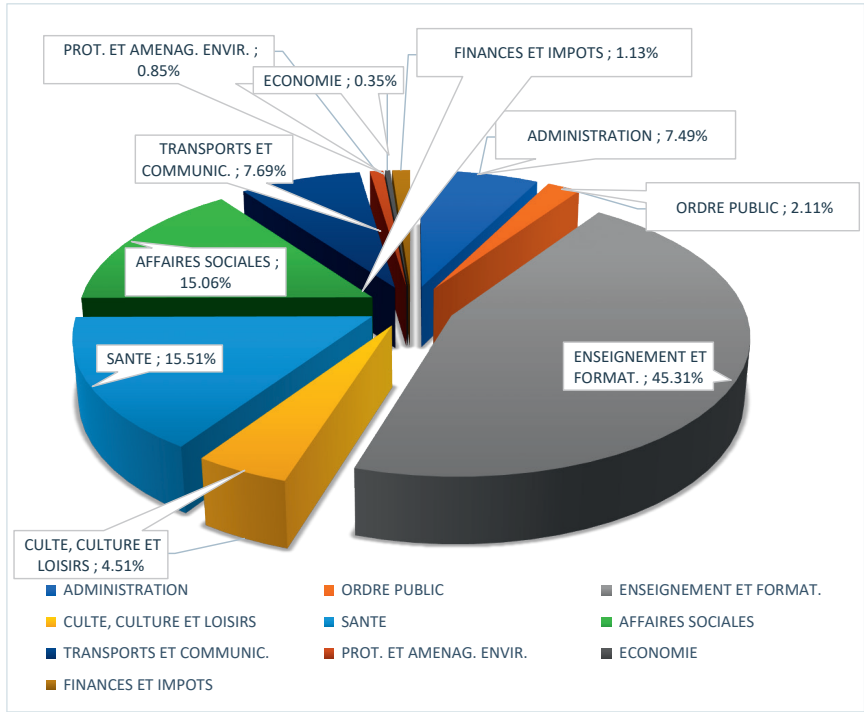
		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 075 301.11	267 277.93	1 207 292.75	262 648.25	1 106 311.37	245 488.23
01	Législatif et exécutif	190 639.71	42 845.40	237 980.00	45 200.00	209 401.72	42 218.85
02	Services généraux	884 661.40	224 432.53	969 312.75	217 448.25	896 909.65	203 269.38
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	447 385.10	219 246.20	468 796.05	175 110.00	326 416.60	160 892.30
14	Questions juridiques	219 978.15	24 058.05	226 582.50	26 660.00	171 166.45	24 344.55
15	Service du feu	204 099.90	188 988.15	207 750.00	143 100.00	125 249.85	130 211.10
16	Défense	23 307.05	6 200.00	34 463.55	5 350.00	30 000.30	6 336.65
2	FORMATION	5 607 306.60	717 231.25	5 493 949.77	547 914.00	5 183 809.40	533 828.30
21	Scolarité obligatoire	5 083 894.50	717 231.25	4 994 050.72	547 914.00	4 690 228.20	533 828.30
22	Ecoles spécialisées	483 949.70	-	467 899.05	-	456 953.75	-
23	Formation professionnelle initiale	39 462.40	-	32 000.00	-	36 627.45	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	559 920.65	73 072.10	653 730.55	97 800.00	565 721.40	99 294.15
31	Héritage culturel	5 634.40	360.00	7 350.00	500.00	4 909.00	700.00
32	Culture, autres	62 596.60	278.00	61 863.55	1 000.00	24 325.75	176.45
34	Sport et loisirs	491 689.65	72 434.10	584 517.00	96 300.00	536 486.65	98 417.70
4	SANTE	1 699 822.30	25 673.70	1 748 615.95	26 600.00	1 363 007.75	27 790.55
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 101 534.40	-	1 115 309.45	-	955 566.05	-
42	Soins ambulatoires	566 631.35	-	598 456.50	-	372 756.50	-
43	Prévention	31 656.55	25 673.70	34 850.00	26 600.00	34 685.20	27 790.55
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 696 208.50	71 267.40	1 709 712.80	68 800.00	1 668 085.60	68 446.20
52	Invalidité	951 127.80	-	939 997.25	-	917 755.75	-
53	Vieillesse et survivants	12 562.50	3 550.30	10 300.00	2 700.00	20 422.35	2 774.40
54	Famille et jeunesse	356 309.75	61 238.50	344 983.10	61 100.00	318 375.10	61 469.00
55	Chômage	64 491.00	-	57 664.00	-	57 664.00	-

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 022 804.20	193 236.70	1 066 916.00	238 900.00	1 001 326.60	287 865.80
61	Circulation routière	788 267.20	163 526.70	827 114.00	215 900.00	772 863.60	263 205.80
62	Transports publics	234 537.00	29 710.00	239 802.00	23 000.00	228 463.00	24 660.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 716 482.19	1 624 429.79	1 890 995.00	1 758 548.00	1 622 495.83	1 505 547.53
71	Approvisionnement en eau	590 040.51	590 040.51	627 938.00	627 938.00	613 970.18	613 970.18
72	Traitement des eaux usées	689 087.70	689 087.70	756 660.00	756 660.00	568 805.00	568 805.00
73	Gestions des déchets	325 992.83	325 992.83	347 350.00	347 350.00	301 529.80	301 529.80
74	Aménagements	3 948.20	-	8 800.00	-	11 327.20	-
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	1 110.00	-	2 100.00	-	1 736.30	-
77	Protection de l'environnement, autres	39 188.15	19 308.75	50 700.00	26 600.00	34 193.80	21 242.55
79	Aménagement du territoire	67 114.80	-	97 447.00	-	90 933.55	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	37 454.10	-	39 822.70	-	54 808.60	-
82	Sylviculture	12 611.40	-	15 150.00	-	9 177.40	-
84	Tourisme	24 842.70	-	24 672.70	-	25 647.90	-
85	Industrie, artisanat et commerce	-	-	-	-	19 983.30	-
9	FINANCES ET IMPOTS	509 232.29	11 180 481.97	220 790.00	10 792 816.40	2 136 388.42	12 099 218.51
91	Impôts	22 468.55	9 000 993.30	-	8 564 112.89	33 075.89	9 530 534.85
93	Péréquation financière intercommunale	-	861 323.00	-	861 323.00	-	932 012.00
95	Parts aux recettes, autres	-	239 415.70	-	243 622.26	-	235 641.10
96	Administration de la fortune et de la dette	185 739.34	165 363.92	220 790.00	210 320.00	234 755.15	165 525.40
97	Redistributions	-	847.80	-	900.00	-	930.25
99	Postes non ventilables	301 024.40	912 538.25	-	912 538.25	1 868 557.38	1 234 574.91

Comptes 2023 - Résultats du compte général

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1 614 286.30	1 650 685.00	1 631 480.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 884 094.20	1 948 099.00	1 755 504.73
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 354 309.30	1 391 072.75	1 339 486.60
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	158 463.00	158 103.00	261 992.71
36 Charges de transfert	8 681 806.60	8 833 701.82	7 668 369.40
39 Subventions à redistribuer	188 250.75	308 020.00	267 175.30
Total des charges d'exploitation	13 881 210.15	14 289 681.57	12 924 009.14
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	8 950 549.05	8 562 668.89	9 465 687.85
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	1 925 492.82	1 860 797.35	1 795 677.40
43 Revenus divers	95 015.60	66 174.00	96 167.93
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	267 277.40	355 168.65	113 060.58
46 Revenus de transfert	1 710 578.15	1 657 841.26	1 739 885.40
49 Subventions à redistribuer	188 250.75	308 020.00	267 175.30
Total des revenus d'exploitation	13 137 163.77	12 810 670.15	13 477 654.46
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-744 046.38	-1 479 011.42	553 645.32
34 Charges financières	175 535.99	210 940.00	226 716.10
44 Revenus financiers	246 660.37	233 500.00	237 851.40
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	71 124.38	22 560.00	11 135.30
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-672 922.00	-1 456 451.42	564 780.62
38 Charges extraordinaires	14 146.50	0.00	9 088.95
48 Revenus extraordinaires	988 092.90	924 966.50	1 312 865.71
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	973 946.40	924 966.50	1 303 776.76
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	301 024.40	-531 484.92	1 868 557.38

Voici à quoi servent CHF 100.00 d'impôt communal



Compte des investissements 2023

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	259 860.75	18 750.00	1 390 852.95	61 620.00	110 600.00	8 770.80
02	Services généraux	259 860.75	18 750.00	1 390 852.95	61 620.00	110 600.00	8 770.80
5200.00	Mise en place du modèle de compte (MCH2)	19 094.90	-	41 281.40	-	17 730.80	-
5000.00	Achat de terrain	-	-	-	-	21 540.00	-
5040.02	Installation d'un ascenseur Ursy	-	-	-	-	58 207.30	-
5040.03	Rénovation bâtiment, Rte Moudon 5 Ursy	121 218.95	-	1 029 571.55	-	13 121.90	-
5040.05	Transfomation du bâtiment route de Blessens 21,	119 546.90	-	320 000.00	-	-	-
6310.00	Subventions cantonales	-	12 720.00	-	61 620.00	-	-
6370.00	Participation de tiers	-	6 030.00	-	-	-	8 770.80
2	FORMATION	59 685.20	-	58 000.00	-	-	570 546.25
21	Scolarité obligatoire	59 685.20	-	58 000.00	-	-	570 546.25
5060.00	Biens meubles	59 685.20	-	58 000.00	-	-	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	232 926.50	95 444.20	859 829.35	337 500.80	880 710.95	483 288.00
61	Circulation routière	232 926.50	95 444.20	859 829.35	337 500.80	880 710.95	483 288.00
5010.01	Aménagements routiers, crédit d'étude	20 407.90	-	100 000.00	-	-	-
5010.03	Réfection de routes AF étape 3	212 518.60	-	759 829.35	-	880 710.95	-
6300.00	Subventions d'investissements de la Confédération	-	47 819.05	-	161 250.40	-	245 000.00
6310.00	Subventions d'investissements du canton	-	47 625.15	-	176 250.40	-	225 000.00
6350.00	Participations de privés	-	-	-	-	-	13 288.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	224 006.05	562 732.20	6 886 895.40	709 400.00	281 831.75	273 930.10
71	Approvisionnement en eau	4 200.00	437 247.60	2 290 000.00	610 000.00	3 789.60	229 736.15
5031.04	Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens et	-	-	-	-	3 294.70	-
5031.09	Adduction d'eau village d'Ursy	4 200.00	-	2 290 000.00	-	494.90	-
6340.00	Subventions d'investissements du canton	-	431 250.00	-	610 000.00	-	213 848.15
6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés	-	5 997.60	-	-	-	15 888.00

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
72	Traitement des eaux usées	216 760.05	125 484.60	4 529 201.50	99 400.00	219 379.40	15 276.45
5032.02	Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy	-	-	-	-	163 414.40	-
5032.04	Crédit d'étude mesures PGEE	3 750.00	-	20 440.00	-	34 560.00	-
5032.05	Mise en séparatif village d'Ursy	33 441.15	-	1 940 000.00	-	12 225.00	-
5032.06	Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	12 805.70	-	2 390 820.00	-	9 180.00	-
5032.21	Réfection canalisations : Routes AF Etape 3	166 763.20	-	177 941.50	-	-	-
6300.00	Subvention de la confédération	-	52 737.95	-	47 925.00	-	-
6310.00	Subventions d'investissements du canton	-	49 100.85	-	51 475.00	-	-
6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés	-	23 645.80	-	-	-	15 276.45
74	Aménagements	-	-	31 910.35	-	-	-
5020.00	Aménagement des cours d'eau (Vauderens)	-	-	31 910.35	-	-	-
77	Protection de l'environnement, autres	-	-	-	-	54 309.20	28 917.50
5040.01	Participation communale au columbarium	-	-	-	-	25 391.70	-
5040.01	Aménagement d'un columbarium	-	-	-	-	28 917.50	-
6320.00	Contribution des communes	-	-	-	-	-	28 917.50
79	Aménagement du territoire	3 046.00	-	35 783.55	-	4 353.55	-
5290.00	Plan d'aménagement local	3 046.00	-	35 783.55	-	4 353.55	-
9	FINANCES ET IMPOTS	682 941.85	782 493.95	1 200 000.00	-	1 870 697.45	1 807 305.00
96	Administration de la fortune et de la dette	12 045.45	-	1 200 000.00	-	52 183.20	551 979.00
5000.04	Equipement zone d'activité (Les Terraux)	-	-	-	-	9 160.80	-
5040.00	Transformation route de Morlens 36, Vuarmarens	12 045.45	-	1 200 000.00	-	23 998.80	-
5040.01	Frais de vente	-	-	-	-	19 023.60	-
6140.02	Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel	-	-	-	-	-	551 979.00
99	Postes non ventilables	670 896.40	782 493.95	-	-	1 818 514.25	1 255 326.00
5900.00	Report de recettes au bilan	670 896.40	-	-	-	1 818 514.25	-
6900.00	Report de dépenses au bilan	-	782 493.95	-	-	-	1 255 326.00

		01.01.2023	31.12.2023
1	ACTIF	53 839 716.32	53 091 877.95
10	Patrimoine financier	9 534 726.05	9 370 748.48
100	Disponibilités et placements à court terme	2 035 227.05	2 422 098.42
101	Créances	-4 443 468.25	-6 041 360.00
102	Placements financiers à court terme	-	79 482.60
104	Actifs de régularisation	9 362 206.95	10 317 722.91
107	Placements financiers à long terme	10 200.00	10 200.00
108	Immobilisations corporelles PF	2 570 560.30	2 582 605.75
14	Patrimoine administratif	44 304 990.27	43 721 129.47
140	Immobilisations corporelles PA	44 138 360.97	43 523 776.07
142	Immobilisations incorporelles PA	93 069.30	123 793.40
145	Participations, capital social PA	73 560.00	73 560.00
2	PASSIF	53 839 716.32	53 091 877.95
20	CAPITAUX DE TIERS	28 292 954.93	28 265 804.81
200	Engagements courants	663 227.85	822 123.53
201	Engagements financiers à court terme	44 563.48	46 772.83
204	Passifs de régularisation (RG)	196 598.00	165 670.25
205	Provisions à court terme	93 021.65	80 613.50
206	Engagements financiers à long terme	27 292 913.95	27 147 834.70
209	Engagements envers les financements spéciaux	2 630.00	2 990.00
29	Capital propre	25 546 761.39	24 826 073.14
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 646 701.50	2 537 527.10
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	7 300 306.22	6 387 767.97
299	Excédent ou découvert de bilan	15 599 753.67	15 900 778.07

Investissements 2024 (compléments)

(point 3 de l'ordre du jour)

Crédit d'étude - aménagement d'une nouvelle déchetterie – CHF 170'000.00

La déchetterie actuelle sise au Chemin du Soleil à Ursy a été aménagée en 2008. Depuis le tri des déchets a pris une place importante dans notre quotidien. Cependant, en raison de l'augmentation de la population, des difficultés d'accès pendant les périodes de forte affluence et le volume des déchets qui ne cesse d'augmenter, le site actuel ne répond plus à nos besoins croissants.

La commune d'Ursy est propriétaire de l'art. 75 RF Ursy. Cette parcelle, en zone d'intérêt général, se trouve en dessous de la scierie Périsset. Nous vous proposons de réaliser une étude pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie. Une partie de la parcelle sera également réservée pour l'aménagement futur d'un nouveau local édilitaire.

Le coût de cette demande de crédit d'étude s'élève à CHF 170'000.00.

Crédit d'engagement - achat d'un tracteur multifonctions – CHF 145'000.00

Nous devons prévoir le remplacement de deux anciens tracteurs (Deutz DX 3.30 de 1994 et Deutz DX 4.95 de 1996). Pour répondre aux besoins identifiés, nous prévoyons l'achat d'un tracteur multifonctions d'environ 100CV. Ce véhicule polyvalent permettra d'assurer le déneigement, des travaux journaliers comprenant la manipulation de barrières à neige, le chargement et le déchargement de matériel ainsi que la gestion des déchets verts, entre autres. Un cahier des charges sera élaboré pour les mises en soumission.

Le coût de cette demande de crédit d'engagement s'élève à CHF 145'000.00.

Coin des souvenirs



Vauderens - Photo aérienne 1964

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023



Commune d'Ursy

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2023, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Mme Jacqueline Périsset, M. Philippe Rochat, M. Claude Gavillet
Présents : 83 citoyens et citoyens (3.4 % de 2448 électeurs)

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023
- 2. Budget 2024
 - 2.1 Budget compte de résultats
 - 2.2 Budget compte des investissements
 - 2.2.1 Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy
 - 2.2.2 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
- 3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
- 4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Valérie Carrel, membre de la commission financière.

En préambule, M. le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Christine Ruef Bayiha qui a rejoint le Conseil communal le 13 septembre dernier à la suite de son élection le 27 août 2023. M. le Syndic la félicite pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Mme Christine Ruef Bayiha a repris le dicastère laissé vacant par M. Patrick Peytér sans modifications.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
--------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.
- M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2024

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements. De 12.3 millions en 2021, 13.2 millions en 2022 et 14.3 millions en 2023, nous sommes à 15.2 millions pour 2024. Le budget 2024 est le résultat d'une augmentation de charges de CHF 950'000.00 et une augmentation des revenus de CHF 892'000.00, soit une augmentation des charges nettes de CHF 58'000.00 comparé au budget 2023.

A l'instar des années précédentes, les revenus sont estimés avec prudence. Les charges, en revanche, sont estimées de manière réaliste sachant que 60 % d'entre elles sont des charges liées cantonales ou régionales.

Le Conseil communal surveille attentivement cette évolution. Fiscalement, notre commune est toujours dans les plus avantageuses du district et l'objectif est de trouver l'équilibre du juste milieu entre fiscalité et capacité d'investir pour les besoins de la population.

2.1 Budget compte de résultats

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats.

Budget compte de résultats 2024

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'298'970.00	312'510.00
Ordre et sécurité publics, défense	442'381.91	171'540.00
Formation	6'158'757.20	951'044.10
Culture, sport et loisirs	586'098.90	60'900.00
Santé	17'391'612.25	25'900.00
Prévoyance sociale	2'044'185.40	69'650.00
Traffic et télécommunications	1'070'112.00	161'450.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'745'591.15	1'638'866.25
Economie publique	102'971.15	0.00
Finances et impôts	261'843.39	11'472'107.25
Totaux	15'450'523.35	14'861'967.60
Excédent de charges		588'555.75

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

Service des finances : augmentation du taux d'activité de 20 %
Amortissements planifiés logiciel : dépense nouvelle
Service technique : augmentation du taux d'activité de 20 %
Entretien des immeubles : changement du comptoir frigorifique à la salle communale. Réfection de la cabane forestière et création d'un parc à vélos à la gare de Vauderens
Revenu locatif des appartements : depuis le 01.09.2023 l'AES devient intercommunal et un loyer est facturé

Ordre et sécurité publics, défense :

Association Glâne Région (AGR) – frais de fonctionnement : cette charge a été déplacée dans le chapitre de l'économie

Formation :

Ecole primaire II : augmentation participation aux dépenses cantonales
Cycle d'orientation : augmentation participation, charges liées régionales
Bâtiments scolaires : augmentation des heures du personnel de conciergerie
AES intercommunal : participation communale
AES : prélèvement à la réserve pour équilibrer le compte

AES, salaire du personnel : en raison de l'augmentation des places d'accueil augmentation des charges
AES : augmentation des frais de repas en raison de l'augmentation des places d'accueil + achat de meubles et appareils
Transports scolaires : la diminution des charges concerne le montant imputé au budget 2023 pour un bus supplémentaire du 01.09.2022 au 31.12.2022. Cette dépense était urgente et non prévisible en 2022
Cercle scolaire : augmentation des camps et promenades scolaires en raison de l'augmentation des effectifs

Culture, sport et loisirs :

Participation aux salles de sport intercommunales : les grands nettoiyages n'auront pas lieu en 2024. Ils sont prévus dans le budget des investissements

Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : augmentation des charges liées

Prévoyance sociale :

Réseau Santé de la Glâne – Seniors + : dépense nouvelle régionale

Participation à l'association régionale AGR : augmentation des charges liées régionales (ouverture d'une nouvelle crèche à Romont)

Trafic et télécommunications :

Cartes journalières CFF : nouveau système mis en place par les CFF via leur application mobile

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Entretien et rénovation des installations : crédit d'étude pour la Route de Morlens et la Route d'Ursy à Vuarmarens
Curage des canalisations à Vuarmarens en vue d'un investissement en 2025
Equipement pour le traitement des eaux usées quartier de la nouvelle déchetterie

Economie publique :

AGR : promotion économique régionale : charge liée régionale qui était dans le chapitre questions juridiques auparavant. Différence réelle budget 2023/2024 CHF 27'539.00

Finances et impôts :

Impôts communaux ordinaires : estimation selon les informations reçues du SCC

Résultat à trois niveaux

	Budget 2024	Budget 2023
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	1'827'585.00	1'650'685.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'100'863.00	1'948'099.00
Amortissement du patrimoine administratif	1'395'980.00	1'391'072.75
Attributions aux fonds et financements spéciaux	176'466.00	158'103.00
Charges de transfert	9'428'185.96	8'833'701.82
Subventions à redistribuer	269'900.00	308'020.00
Total des charges d'exploitation	15'198'979.96	14'289'681.57
Revenus d'exploitation		
Revenus fiscaux	9'223'300.00	8'562'668.89
Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
Taxes	2'077'970.00	1'860'797.35
Revenus divers	74'175.00	66'174.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	312'892.95	355'168.65
Revenus de transfert	1'762'591.40	1'657'841.26
Subventions à redistribuer	269'900.00	308'020.00
Total des revenus d'exploitation	13'720'829.35	12'810'670.15
Résultat de l'activité d'exploitation	-1'478'150.61	-1'479'011.42

Demande de crédit d'engagement :

Coût	CHF	120'000.00
Financement : emprunt		
Charges annuelles		
Amortissement 3 % sur 33 ans	CHF	3'600.00
Intérêts 3 %	CHF	3'600.00
Total	CHF	7'200.00

Délai de réalisation : 2024

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 120'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 7'200.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
--------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy est acceptée à l'unanimité.

2.2.2 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions, pour la présentation de cet investissement.

M. Patrice Conus informe que l'Assemblée communale du 14 décembre 2020 a accepté une demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3. Le dossier d'harmonisation a pour objet la planification du territoire de la commune d'Ursy et l'harmonisation des plans d'aménagement local (PAL) des différents secteurs de la commune fusionnée à plusieurs reprises.

Nous avons reçu en date du 11 mars 2022 le préavis de synthèse d'examen préalable de la part du Canton. Suite à la décision d'approbation du PAL du 14 mars 2018 et à des recours, une nouvelle décision d'approbation a été rendue le 6 décembre dernier par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Nous pouvons maintenant finaliser le dossier en vue de la mise à l'enquête publique. La demande de crédit additionnel comporte les étapes suivantes :

- Analyse des préavis d'examen préalable et conditions d'approbation de la DIME
- Études annexes à réaliser : adaptation du plan communal des énergies, étude de prévention des risques en lien avec les dangers naturels
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population et établissement du dossier d'enquête publique
- Traitement des oppositions
- Dossier pour examen final des services cantonaux et approbation par la DIME

Charges financières	251'543.39	210'940.00
Revenus financiers	228'600.00	233'500.00
Résultat provenant de financements	-22'943.39	22'560.00
Résultat opérationnel	-1'501'094.00	-1'456'451.42
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	912'538.25	924'966.50
Résultat extraordinaire	912'538.25	924'966.50
Résultat total, compte de résultats	-588'555.75	-531'484.92

M. le Syndic remercie M. Jacques Bourquenoud pour la présentation du budget 2024. Des précisions sont données concernant les produits des nouvelles cartes journalières dégriffées « Commune ». En effet, la carte journalière sera remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune disponible exclusivement auprès des administrations communales. La commune sera indemnisée pour son travail par une commission de 5 % sur la vente.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2024.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy	120'000.00	
Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)	80'000.00	
Total	200'000.00	

2.2.1 Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du projet.

M. Patrice Conus informe que le bâtiment de l'ancienne école d'Ursy sera dédié dès la prochaine rentrée scolaire à l'accueil extrascolaire. Ces travaux seront liés à la rénovation du bâtiment communal pour ce qui concerne la centrale de chauffe. En effet, le bureau technique a étudié trois variantes pour le changement du système de chauffage actuel au mazout (pompe à chaleur avec sondes géothermiques, pompe à chaleur air/eau, raccordement sur la centrale de chauffe de l'administration communale/Paroisse/ACSU). La 3^{ème} variante a été retenue pour les raisons suivantes :

- ✓ solution moins onéreuse ;
- ✓ subvention de CHF 7'000.00 accordée pour cette solution uniquement ;
- ✓ la place retrouvée dans le local technique va nous permettre d'aménager un WC nécessaire à la nouvelle organisation ;
- ✓ le bâtiment est protégé.

Travaux prévus :

- Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à distance
- Création de nouveaux WC (un au rez inférieur et un au rez supérieur)
- Le rajout d'une main-courante dans la cage d'escaliers pour la sécurité des jeunes enfants (selon les normes en vigueur)
- Siège monte-escaliers
- Divers travaux d'électricité ainsi que la signalétique pour les sorties de secours
- Quelques aménagements extérieurs pour la sécurité des enfants
- Divers et imprévus

Demande de crédit d'étude :

Coût	CHF	80'000.00
Financement : crédits disponibles		
Charges annuelles		
Amortissement 10 % sur 10 ans	CHF	8'000.00
Intérêts 3 %	CHF	2'400.00
Total	CHF	10'400.00

Délai de réalisation : 2024

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière. «Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 80'000.00. Cet investissement sera financé par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 10'400.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
--------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2024 :

Budget 2024 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	940'668.85	0.00
Transformation bâtiment Vauderens (Route de Blessens 21)	229'424.80	0.00
Subventions cantonales		61'620.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	86'460.40	0.00
Adduction d'eau village d'Ursy	2'290'000.00	0.00
Crédit d'étude mesures PGEE	20'440.00	0.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'940'000.00	0.00
Mesures PGEI secteurs Ursy, Vauderens et Vuarmarens	2'389'170.00	0.00
Plan d'aménagement local	35'375.55	0.00
Transformation bâtiment Vuarmarens (Route de Morlens 36)	1'192'250.55	0.00
Total en CHF	9'123'790.15	61'620.00

M. le Syndic récapitule les investissements 2024 votés :

Budget 2024 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy	120'000.00	
Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)	80'000.00	
Total	200'000.00	

Budget 2024 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés

CHF 9'062'170.15

✓ Investissement 2024 votés

CHF 200'000.00

Total

CHF 9'262'170.15

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 7 novembre dernier afin d'examiner le budget établi par le Conseil communal pour l'année 2024. Tous les postes de ce budget ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2023 et les comptes 2021. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2024 tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.4 Approbation

Budget complet de résultats 2024 : excédent de charges de CHF 588'555.75

Budget complet des investissements 2024 : excédent de charges de CHF 9'262'170.15

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
--------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2024 sont approuvés à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

A la suite de la démission de M. Patrick Peyter du Conseil communal, une nouvelle représentante ou un nouveau représentant du Conseil communal doit être nommé par l'assemblée.

La commission est actuellement composée de :

M. Jean-Paul Robert (Blonnens) - membre

M. Bernard Panchaud (Esmonts) - membre

Mme Claudine Codourey (Mossel) - membre

Mme Christine Guillaume (Vauderens) – membre

M. Patrick Peyter (Vauderens) – démissionnaire

Le conseil communal propose la candidature de M. Julien Perriard, Conseiller communal.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	83	NON	0	Abstention	0
--------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ M. Julien Perriard est nommé à l'unanimité comme membre de la commission des naturalisations.

7

4. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel communal

M. Amaud Conus est entré en fonction en qualité de Responsable du service technique le 1^{er} septembre dernier. Il a déjà eu de nombreuses occasions de se plonger dans les différents projets qui sont en préparation à la satisfaction de tous. M. le Syndic lui souhaite la bienvenue et également beaucoup de plaisir dans ce nouveau poste.

A l'Accueil extrascolaire, nous avons eu de nombreux changements depuis la dernière assemblée communale. Suite au départ de Mme Valérie Brenot, Mme Verónica Gomez a été nommée comme nouvelle responsable de l'AES. Nous la félicitons également pour la réussite de la formation « Intervention dans le cadre des accueils extrascolaires AES ».

En fin d'année scolaire, Mme Françoise Berard a fait valoir son droit à la retraite. Nous la remercions pour son engagement auprès des enfants pendant presque dix ans.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, les AES d'Ursy et de Montet (Glâne) se sont réunis à Ursy. Suite à cela plusieurs changements au niveau du personnel. Tout d'abord, Mme Cyndia Gremaud responsable de l'AES de Montet (Glâne) a renoncé à intégrer la nouvelle équipe d'accueil alors que Mmes Florbela Fonseca Duarte Oliveira et Anna Ghelfi ont rejoint le personnel de la commune d'Ursy. Par la suite, Mme Anna Ghelfi a démissionné aux vacances d'automne. Pour pallier ces départs, nous avons engagé Mmes Sylvie Monney, Joana Gomes et Anne Giannaz. Nous leur souhaitons la bienvenue.

En octobre dernier, M. Michaël Roullier, membre du personnel de l'exploitation, a fêté ses 10 ans d'activité au sein de la commune d'Ursy. Nous le félicitons pour sa fidélité et son engagement.

Etude de fusion Ursy / Montet (Glâne)

La convention de fusion a été approuvée le 27 novembre 2023 par les Conseils communaux de Montet (Glâne) et Ursy. Elle sera publiée dans la feuille officielle ce vendredi 15 décembre 2023. Une séance d'information permettra aux citoyens des deux communes de recevoir des explications sur le contenu de la convention de fusion ainsi que sur l'organisation de la future commune. Celle-ci est prévue le mardi 23 janvier 2024 à la salle de paroisse à Ursy. Le vote aux urnes est prévu le dimanche 3 mars 2024. En cas d'acceptation, la fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Toutes les informations utiles seront publiées sur les sites internet respectifs des communes de Montet (Glâne) et Ursy.

Travaux de rénovation du bâtiment communal

Le permis de construire a été délivré par la Préfecture de la Glâne. Ces travaux vont passablement impacter tous les usagers du bâtiment. M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge du dossier.

M. Patrice Conus relève que les travaux ne vont pas faciliter la cohabitation des activités communales, sportives et culturelles. Une organisation sera mise en place pour la sécurité de tous les utilisateurs et visiteurs des locaux. Le calendrier des travaux est le suivant (sous réserve de toutes modifications) :

✓ Déménagement de l'administration communale fin janvier/début février 2024

✓ Installation de chantier le 19 février 2024

✓ Début des travaux de rénovation de la toiture le 26 février 2024

Le calendrier concernant les travaux prévus dans la salle de paroisse et la salle de gym sera transmis ultérieurement aux utilisateurs concernés. Les citoyennes et citoyens sont rendus attentifs sur les points suivants :

Dès le 19 février 2024

- l'accès à l'administration communale se fera depuis le rez inférieur (entrée du côté du terrain de foot). Les locaux de l'administration communale y seront installés provisoirement durant les travaux.

- accès à l'ancienne halle de gym depuis le rez inférieur (côté terrain de foot)

- accès salle de paroisse par l'ancienne entrée

8

Monsieur Marc-André Berset, Directeur Communication du HC Fribourg-Gottéron, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

19

En raison de l'installation de chantier plusieurs places de parc devant le bâtiment communal seront supprimées. Une signalisation sera mise en place. Concernant la dépose des enfants à l'école, cette zone d'accès ne sera plus accessible. Nous invitons les parents à accompagner leurs enfants à pied. Pour les familles qui doivent impérativement venir en voiture, il faudra se garer sur le parking de la salle communale et ensuite accompagner les enfants jusqu'à l'école.

Administration communale : lors de travaux spéciaux l'administration communale sera exceptionnellement fermée. Certaines démarches administratives peuvent toutefois être faites en ligne via le guichet virtuel (attestation de domicile, attestation de séjour, attestation d'établissement). D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension.

Administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024, inclus.

Prochaine assemblée communale : 27 mai 2024

Questions :

Mme Chantal Charrière demande si possible de remettre un panneau indicateur (numéros des bâtiments) au chemin du Soleil (partie inférieure), les nouvelles constructions étant maintenant terminées.

M. Patrice Conus : nous prenons note et allons faire le nécessaire.

M. Jean-Bernard Monney regrette que la photo publiée sur le journal communal en première page montre une vue sur la commune du Flon.

M. le Syndic : oui effectivement il s'agit d'une photo prise depuis Mossel avec vue sur les montagnes.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 21h03.

Le Syndic : La Secrétaire :

Philippe Dubey Marie-Claude Conus

9

Anniversaires - 90 ans

(01.11.2023-30.04.2024)

Deux citoyennes ont fêté leur nonantième anniversaire, entourées des autorités communales.

Madame Monique Demierre d'Ursy, décembre 2023



Madame Cécile Bongard d'Ursy, février 2024



Nous leur adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud:

Téléphone n° 021 909 02 59, mardi et vendredi matin de 08h30 à 09h30.

Subsidés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2024

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenues auprès de:

- l'administration communale: 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS: 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsfr.ch

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

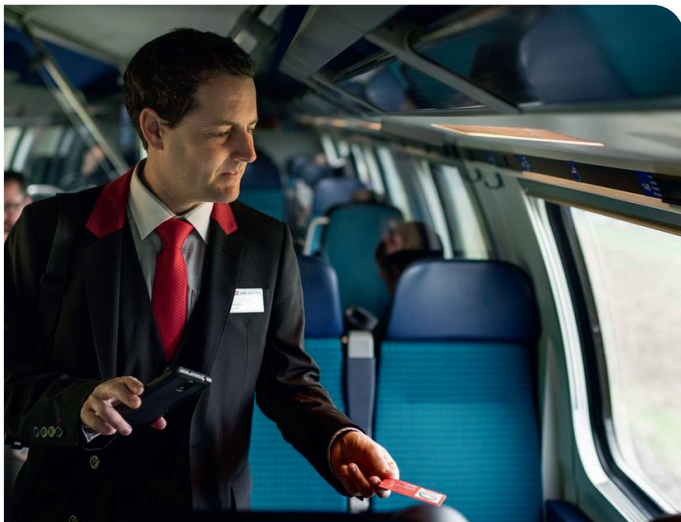
Nouvelle carte journalière dégriffée Commune

En 2024, la carte journalière a été remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune, disponible exclusivement auprès des administrations communales.

Avec la carte journalière dégriffée Commune, vous pouvez voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 francs (avec un abonnement demi-tarif) ou de 52 francs (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. Toutes les communes et les villes ont accès au même contingent valable pour toute la suisse via une application centralisée. Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune.

Afin de limiter l'accès à l'administration communale durant les travaux de rénovation du bâtiment communal, la vente des cartes est réservée aux habitant-e-s des communes d'Ursy et Montet-Glâne.

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site internet www.ursy.ch



Demande de permis de construire - nouveautés dès le 1^{er} janvier 2024

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement relatif à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. La procédure d'autorisation de construire n'est plus nécessaire dans certains cas simples et allégée pour certains ouvrages de moindre importance. En plus, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du processus de taxation de la plus-value ont été intégrées dans le règlement.

Assouplissement de l'obligation des procédures d'autorisation

Par ailleurs, les dispositions modifiées du ReLATeC assouplissent l'obligation d'autorisation et étendent la dispense de permis pour certains objets de moindre importance, dans les limites de la marge de manœuvre restreinte accordée par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les allègements de procédure les plus significatifs introduits dans le ReLATeC par la présente modification portent sur les objets suivants:

- interventions qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la stabilité de la structure porteuse du bâtiment (nouveau: procédure simplifiée);
- édification de murs, qu'il s'agisse de murs de soutènement ou de clôture (procédure simplifiée);
- totalité des travaux en relation avec les installations de ventilation, climatisation et chauffage (nouveau: procédure simplifiée);
- infrastructures souterraines servant au raccordement des bâtiments au réseau de distribution principal (nouveau: procédure simplifiée);
- bornes de recharges pour véhicules électriques (nouveau: procédure simplifiée, voire dispense de permis);
- travaux d'entretien et de réparation, de manière générale, ainsi que les travaux de rénovation de façades et de toitures, y compris les travaux d'isolation des bâtiments, lorsque ceux-ci ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage (nouveau: dispense de permis);
- piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison (nouveau: dispense de permis);
- ouvrages de moindre importance lorsqu'ils sont prévus à l'intérieur de la zone à bâtir tels que bûchers, cabanes de jardin et pergolas végétalisées de petites dimensions (nouveau: dispense de permis);
- installations solaires qui ne sont pas suffisamment adaptées aux toits - selon les critères fixés par le droit fédéral - ou aménagés sur les façades de bâtiments situés dans les zones d'activités (nouveau: procédure d'annonce).

RSF 710.11 - Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC)
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710.11

Permis de construire

Délivrés par la Commune en 2023

Secteur Esmonts

Gameiro Lopes Dinis et Sabrina	mise en conformité du cabanon de jardin, création de 2 fenêtres au sous-sol, ajout de velux et mur au NE plus long
--------------------------------	--

Secteur Ursy

Siegler François	mise en conformité de murs de soutènement
Rime Jean-Luc et Bernadette	abri pour 2 voitures sur la parcelle 91. Elimination de l'abri existant
Caduff Giusep et Claudine	remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Currat Roger et Christine	remplacement chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure
Cuttelod Chris et Jessica	remplacement chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau
Da Silva Bastos Rui et Maria de Lurdes	mise en conformité halle artisanale et construction d'un cabanon de jardin
Richard Anne-Marie	poêle à bois avec conduit de fumée
Calame David et Marilyn	abri de terrasse pergola
Elsa Group	remplacement d'une enseigne lumineuse
Deschenaux Natacha	remplacement de la chaudière à mazout par une PAC air-eau extérieure
Perriard Alexandre et Sonia	remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Butty Jean-François	remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau
Ikitepe Ufuk et Ümran	remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau
Fondation Handicap Glâne	mise en conformité cabanon et mise à l'enquête d'un réduit à machines
Paroisse Catholique Ursy-Morlens	création d'une rampe d'accès à mobilité réduite
Banque Raiffeisen Moléson	mise en place d'un bancomat provisoire
Cotting Roland	Remplacement du système de chauffage existant au mazout par une PAC air/eau



Secteur Vauderens

Basha Sherif	mise en conformité de deux cabanes de jardin
Savoy Michel	changement chauffage à mazout par une PAC air-eau extérieure
Weber Stéphane et Emeline	mur avec demande de dérogation au PAD "Es Pignets-Praz-Pétoz" pour la hauteur du TA. Demande de dérogation à la route cantonale
Krnjaic Sasa	construction d'un garage et mise en conformité du mur
Commune d'Ursy	remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur avec sondes géothermiques
Conus Patrice	Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur
Vacca Alain	Remise à outils pour le jardin
Ropraz SA	Mise en conformité du dossier no 2021-5-00010-O création de deux fenêtres en façade et quatre fenêtres en toiture
Cuendet Gérard et Yi	pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement d'un système de chauffage à bois

Gavillet Fabien	Remise à outils/abri de jardin en béton, non chauffé
Chacun Samuel et Silvia	murs de soutènement et escaliers (mise en conformité)
Landi Vauderens	remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellets
Savary Pascal et Chloé	véranda non chauffée sur la terrasse existante
Savary Jacques	remplacement chaudière à mazout par une PAC avec sondes géothermiques
Ferreira dos Reis Joao Paulo	mise en place d'une pompe à chaleur extérieure

Secteur Vuarmarens

Boog Regula	changement de place bitumée en dalle en béton, création de murs, demande de dérogation à la distance à la route communale
Deillon Bernard et Denise	installation pergola à lamelles orientables bioclimatique "So Cosy"
Jenny Dominique et Nathalie	palissade bois. Demande de dérogation à la distance à la route cantonale
Schouwey Yvan	jardin d'hiver, cabanon de jardin, jacuzzi
Repond Alain et Annick	installation pergola à lamelles orientables bioclimatique "So Cosy"
Conus Serge et Véronique	pose d'une pergola bioclimatique, prolongement de la dalle terrasse et modification des murs de soutènement



La commune dispose de 5 abonnements pour la saison culturelle du Bicubic.

Les réservations se font par téléphone auprès de l'administration communale.

Plus de renseignements sur www.bicubic.ch



🔥 Réseau communal d'eau potable - Résultat des analyses



Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique:

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mosssel	Ursy - Vauderens	Vuarmarens	Morlens
Dureté en degrés français (moyenne)	22 ± 2	33.2 ± 1.3 à 34.8 ± 1.4	22 ± 2	28.8 ± 1.1 à 38.4 ± 1.5	34.2 ± 1.3	22 ± 2
Teneur en Nitrate (mg/L) (Tolérance à ne pas dépasser: 40 mg/L)	5 ± 3	22 ± 2 à 26 ± 3	5 ± 3	12 ± 1 à 28 ± 3	19 ± 2 à 30 ± 3	5 ± 3
Traitement	aucun	aucun	aucun	aux UV	aux UV	aucun

Provenance de l'eau:

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Siviriez)
- Pour les villages de Vauderens, Vuarmarens et Ursy, l'eau des sources est mélangée avec l'eau provenant de l'AGSO.

Adresse pour renseignement complémentaire:
Administration communale, 021 909 59 41 ou e-mail, commune@ursy.ch

AGSO = Association pour l'adduction d'eau Glâne Sud-ouest
AVGG = Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Grüyère

📖 Ursy se livre ...

Nouveau à Vuarmarens, Route de Morlens 36

Sur l'initiative de la commission de développement durable d'Ursy, la commune a installé une boîte à livres permettant aux habitants et habitantes de la commune d'échanger des livres 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 spontanément et gratuitement.

Dans l'ancienne cabine téléphonique de Vuarmarens, des étagères sont à disposition des citoyens et citoyennes. Chacun et Chacune peut venir déposer ou prendre autant de livres qu'il ou elle souhaite.

À consulter le mode d'emploi (très complet) de l'association La Nuit de la lecture.
www.lanuitdelalecture.ch/a-propos.html



💡 Éclairage public
Extinctions nocturnes

Dans le canton de Fribourg, sur les routes cantonales qui sont de la compétence de l'Etat, l'éclairage est en principe éteint ou réduit entre 23h30 et 5h30.

Les passages piétons restent éclairés.

La commune d'Ursy a pris les mêmes mesures que l'Etat.

💡 Extinction des enseignes publicitaires et éclairage dans les commerces

Nous tenons à vous rappeler que conformément à la nouvelle loi sur l'énergie, l'extinction des enseignes publicitaires et l'éclairage dans les commerces, sur les expositions et les chantiers est obligatoire entre minuit et 5 heures du matin. Cette mesure est déjà en vigueur depuis le 1er juin dernier.

Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale, en présentant votre contrat de bail. Vous pouvez le faire par le biais du guichet virtuel ou en présentiel à nos guichets.

Les personnes qui déménagent au sein d'un même immeuble doivent également produire leur contrat de bail afin de relever le numéro de logement.



Déclaration d'arrivée ou de départ – Obligation d'annonce de tiers

Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenu d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours auprès du contrôle des habitants, conformément à la Loi sur le contrôle des habitants.

Cette obligation incombe également en cas de départ. afin de relever le numéro de logement.

Commandez une attestation de domicile depuis chez vous!

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ?

Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent une commande d'attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de l'Administration communale.

Comment procéder - commande en ligne ?

- Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
- Sélectionner le type d'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description.
- Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Déménagez confortablement depuis chez vous!

Dès à présent, vous pouvez annoncer votre déménagement, sans devoir vous présenter au guichet de l'Administration communale.

Cette solution, qui s'appelle eDéménagement, vous permet d'annoncer facilement:

- Un changement de domicile à l'intérieur de votre commune actuelle.
- Un changement de domicile dans une autre commune de Suisse

Comment procéder - commande en ligne ?

- Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
- Sélectionner l'option eDéménagement et prendre connaissance de sa description.
- Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Toutes les communes suisses ne sont pas encore affiliées à ce service. Toutefois si vous quittez une commune affiliée à eDéménagement pour vous installer dans une commune non encore inscrite, vous pouvez malgré tout enregistrer votre départ en ligne. Le système vous indiquera en cours de procédure les démarches à entreprendre pour enregistrer votre arrivée dans votre nouvelle commune.

Une annonce de déménagement sera toujours possible au guichet de l'Administration communale.

Table à vendre

En raison des travaux de rénovation du bâtiment communal et de la redistribution des locaux, nous devons nous séparer de l'ancienne table du Conseil communal de Vauderens. Si cette table vous intéresse, n'hésitez pas à vous annoncer.

Prix de vente: CHF 500.00



Statistiques communales

Chiffres au 31 décembre 2023

Nombre d'habitants par village:

Bionnens:	Femmes	34	57
	Hommes	23	
Esmonts:	Femmes	97	199
	Hommes	102	
Morlens:	Femmes	23	52
	Hommes	29	
Mossel:	Femmes	72	148
	Hommes	76	
Ursy:	Femmes	958	1'842
	Hommes	884	
Vauderens:	Femmes	399	818
	Hommes	419	
Vuarmarens:	Femmes	194	401
	Hommes	207	

Total des habitants de la Commune au 31.12.2023 **3'517**

Nombre de naissances en 2023:	31	(53 en 2022)
Nombre de décès en 2023:	20	(20 en 2022)

Habitants au 31.12.2022: **3'510** **= + 7 habitants**

Entretien et nettoyage des routes

L'utilisation des routes communales et cantonales est nécessaire pour les travaux agricoles, les travaux forestiers et les travaux de chantier.

Ces travaux entraînent parfois des problèmes de dépôt de boue et de terre sur les routes, ce qui peut les rendre glissantes et dangereuses.

Les conducteurs sont invités à redoubler de prudence sur les tronçons souillés.

Les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs sont, de leur côté, priés de les signaler par des panneaux adéquats et de procéder au nettoyage des chaussées le plus rapidement possible.

Les autorités comptent sur la compréhension et la collaboration de chacun.

Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes:

la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

Avis aux propriétaires de chiens

Le Conseil communal continue à être régulièrement interpellé pour la problématique des chiens laissés en liberté et les déjections canines qui ne sont pas ramassées.

Les articles 4, 7 et 9 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens précisent que:

- Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal;
- Les chiens sont interdits dans les cours d'école, tous les bâtiments scolaires, les bâtiments de l'administration communale et sur les places de sport;
- Les chiens doivent être tenus en laisse aux abords des cours d'école, aux abords des places de jeux, aux abords des places de sport, au centre des villages et dans les quartiers d'habitation, au cimetière;
- Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

En regard à ces articles, il n'est pas acceptable que des chiens se baladent en liberté et surtout aux abords des cours des écoles. Nous rappelons aussi que ces lieux peuvent être utilisés par des enfants en dehors des heures d'école.

En ce qui concerne les déjections canines, nous vous prions de les ramasser et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

En cas de non-respect de ces points, le Conseil communal se verra dans l'obligation d'appliquer l'article 14 du règlement communal et d'infliger une amende aux contrevenants.

Par ailleurs, le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification le concernant (changement d'adresse, décès, etc.).

Nous en appelons à la compréhension et la collaboration des propriétaires de chiens afin d'éviter de nouveaux problèmes.

Déchetterie Ursy

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie.

- Les usagers respectent les consignes de tri écrites ou orales délivrées par le personnel d'exploitation;
- Il est interdit de déposer les déchets hors des conteneurs, bennes ou hors des zones prévues à cet effet;
- Interdiction de sortir du matériel: toute marchandise acheminée à la déchetterie est propriété de la Commune. Il est strictement interdit de ressortir du matériel;
- Les usagers ont l'interdiction formelle de descendre dans les bennes.

Toutes les informations utiles:



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'application

Élimination des déchets spéciaux des ménages

Collectes mobiles

Rapporter les déchets spéciaux des ménages aux commerces spécialisés reste la solution à privilégier. Cependant, les collectes cantonales indiquées ci-dessous offrent à la population une occasion supplémentaire d'éliminer gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20kg) en toute sécurité et dans le respect de la législation environnementale.



Liste des collectes:
<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux>

Deux fois par an, les spécialistes d'une entreprise d'élimination s'installent sur une place publique pour offrir aux ménages privés la possibilité de rapporter gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et ainsi garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

URSY

place de la salle communale (Rue de l'Eglise 6)

15 juin et 26 octobre 2024

9h30 - 11h30

École - Marche de printemps

Malgré une météo plutôt hivernale, jeudi 28 mars, les élèves de Ursy-Montet ont profité de la marche de printemps pour débarrasser la nature de quelques déchets.



Calendrier scolaire 2024 - 2025

Rentrée 2024	le jeudi 22 août 2024
Vacances d'automne	du lundi 14 octobre au vendredi 25 octobre 2024
Toussaint	le mercredi 1 ^{er} novembre 2024
Vacances de Noël	du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025
Vacances de Carnaval	du lundi 3 mars au vendredi 7 mars 2025
Vacances de Pâques	du vendredi 18 avril au vendredi 2 mai 2025
Ascension + pont	le jeudi 29 mai et le vendredi 30 mai 2025
Lundi de Pentecôte	le lundi 9 juin 2025
Fête-Dieu + pont	le jeudi 19 juin et le vendredi 20 juin 2025
Début des vacances d'été	le lundi 7 juillet 2025



Horaires école enfantine 2024 - 2025

L'école enfantine comptera 6 classes à la prochaine rentrée.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants:

1 Harmos	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Matin		congé		congé	congé
Après-midi			congé		congé

2 Harmos	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Matin			congé		
Après-midi	congé		congé		

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

Crèche le Bourillon

Places disponibles 2025

La crèche le Bourillon est active sur la commune d'Ursy depuis 2011 et offre un service de qualité pour l'accueil de vos enfants de 0 à l'entrée à l'école.

Dès le 1^{er} janvier 2025, la crèche le Bourillon déménagera dans des locaux entièrement rénovés à la Route de Blessens 21 à Vauderens. Située en pleine nature, la crèche offrira à vos enfants plusieurs salles spécialement conçues en fonction de leur âge, un grand espace extérieur ainsi qu'un jardin. La capacité d'accueil sera augmentée, avec des places disponibles aussi bien pour les nourrissons que pour les enfants plus âgés.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet <https://www.creche-le-bourillon.ch>

Contact:
direction@creche-le-bourillon.ch
021 909 04 81

*crèche
le bourillon* 



Maternelle d'Ursy

Il reste encore quelques places pour la rentrée.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont ouvertes!

Groupe I Lundi matin - Jeudi après-midi CHF 170.-/mois

Groupe II Lundi après-midi - Jeudi matin CHF 170.-/mois



**L'ECOLE
MATERNELLE
D'URSY**

Pour tout renseignement, nous sommes à votre service

Par téléphone au 021 909 59 57 ou

Par mail à finances@ursy.ch.

Le formulaire d'inscription et le règlement sont à votre disposition sur notre site internet www.ursy.ch.

À LA RECHERCHE DES GOUTTES D'EAU

au Marais de Naudry

une quête proposée par les enfants
du Cercle scolaire d'Ursy-Montet

Jusqu'au mois d'octobre,
venez compter les gouttes
d'eau aux 4 postes
d'observation autour
du marais.

Chaque goutte compte !



Soutenez notre projet
de cirque à Ursy en
versant un don à l'école !

Merci !

Durant votre balade, merci de rester sur les chemins balisés!

À gagner
3x 2 entrées VIP
pour le cirque



★ Ursy s'Anime

Malheureusement cette année nous nous sommes vus dans l'obligation d'annuler notre course aux oeufs. En cause, les conditions météorologiques ainsi que l'accès impossible à la cabane. Nous en sommes désolés et vous remercions de votre compréhension.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.

Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur www.ursysanime.ch.

📅 Agenda des manifestations et lotos à Ursy (jusqu'en juillet 2024)

26 MAI 2024

Loto Mi K Do

8-9 JUIN 2024

Concert Mi K Do

15 JUIN 2024

Concert Ecole de Musique

23 JUIN 2024

Loto Unité pastorale

5-6-7 JUILLET 2024

Tournoi FC Ursy

31 JUILLET 2024

Fête Nationale

Agenda Ursy s'Anime 2024

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Marché d'automne

SAMEDI 5 OCTOBRE

Bourse d'automne

DU 1^{ER} AU 24 DÉCEMBRE

Fenêtres de l'Avent



TIRS OBLIGATOIRES 2024 Stand de tir de PORSEL

1 ^{ère} séance : Samedi 18 mai	de 13h15 à 16h00
2 ^{ème} séance : Dimanche 16 juin	de 9h00 à 11h45
3 ^{ème} séance : Dimanche 25 août	de 9h00 à 11h45 et 13h15 à 15h30
4 ^{ème} séance : Samedi 31 août	de 09h00 à 12h00

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le tir en campagne 2024 aura lieu le vendredi 24 mai de 18h00 à 20h00, le samedi 25 mai de 9h00 à 11h30h et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 26 mai de 9h00 à 11h30 au stand de Le Crêt pour le fusil 300m et pour le pistolet 25m.

Ces tirs peuvent servir de preuves de tirs pour les détenteurs d'autorisations exceptionnelles d'acquisition d'armes.

Société de tir de PORSEL
www.tirporsel.ch



« JE VAIS OÙ QUAND MES PARENTS TRAVAILLENT ? »

Etes-vous à la recherche d'une solution vous permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ? Depuis sa création en 1997, notre Association porte une attention toute particulière au bien-être de l'enfant placé.

Notre structure d'accueil familial de jour vous offre:

- Un mode de garde familial et sécurisant au domicile d'un·e accueillant·e sélectionné·e avec soin
- Un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant
- Un accompagnement par des accueillant·e·s au bénéfice d'une formation
- Une souplesse au niveau des horaires de placement
- Une facturation à l'heure et un tarif adapté à votre revenu.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?
CONTACTEZ-NOUS OU
ÉCRIVEZ-NOUS

 www.accueildejourglane.ch

 info@accueilglane.ch

 +41 26 652 52 38

 Avenue Gérard-Clerc 6
CH-1680 Romont

Soutenu par l'Etat de Fribourg



Sté St Vincent de Paul

Remerciements

Le comité de la Sté St Vincent de Paul Romont & Glâne tient à transmettre à la population glânoise sa plus vive reconnaissance pour les largesses dont elle a fait preuve tout au long de l'année 2023 et en particulier lors de son appel à dons de fin d'année.

Grâce à cette générosité qui ne se dément jamais et sans laquelle rien n'est possible, la Sté Vincent de Paul Romont & Glâne a pu venir en aide à de nombreuses personnes et familles de notre district. Elle a ainsi pu leur apporter un soutien financier qui s'est monté à plus de Fr. 55'000.00 dont notamment Fr. 6'100.00 en bons alimentaires, le reste se répartissant entre loyers, assurances sociales, frais médicaux, transports ou frais divers, le tout étant couvert par les dons récoltés en 2023.

Au nom de toutes les personnes et familles aidées et en son nom propre, le comité de la Sté St Vincent de Paul Romont & Glâne réitère ses plus vifs remerciements aux Glânoises et aux Glânois qui se sont montrés très généreux et dont le soutien est si précieux.

Adresse de contact : csvp.rgl@gmail.com

STE ST VINCENT DE PAUL ROMONT & GLÂNE

Marie-Claude de Techtermann, présidente - Joëlle Baudois, secrétaire

Romont, février 2024

Sté St Vincent de Paul Romont & Glâne, p.a. M.C. de Techtermann – En Bouley 63 – 1680 Romont
IBAN CH 70 0076 8300 1322 6150 4



La Coccinelle accueille les enfants de la commune dès le mois de septembre et nous nous réjouissons de partager cette nouvelle année avec eux.

Les enfants de 2 ans révolus peuvent s'inscrire au prix de 70 frs par mois pour 4 demi-jours. Chaque enfant peut être inscrit soit le mardi matin, soit le vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

A la Coccinelle, chaque enfant peut faire des expériences complémentaires à celles faites à la maison - pour cela plusieurs activités lui seront proposées tels que des dessins, des jeux, de la rythmique, des chants, des bricolages et plein d'autres encore.

Ce sera aussi l'occasion d'apprendre à vivre en groupe, au milieu d'autres enfants. Le monde des relations avec ses pairs est très différent de celui de la maison. Il apprendra à partager, à attendre son tour, à demander quelque chose pour les autres...

Dans un lieu adapté et une ambiance très agréable, Sandrine et Maïté t'attendent pour plein d'aventures.

Responsable :

Sandrine Rochat
Ch. des Sécherons 22
1675 Vauderens
076 822 05 71
lacoccinelledursy@gmail.com

Adresse de la halte de jeu

La Coccinelle
Route d'Oron 4
1670 Ursy



L'app iGlâne



Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Le Ski club fête ses 50 ans ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGlâne !



Téléchargez dès maintenant iGlâne !





UNE ADMINISTRATION COMMUNALE À VOTRE SERVICE

Réception téléphonique

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf vendredi après-midi: fermé)

Service administratif

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2024

Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
Fête Dieu	Jeudi et vendredi 30 et 31 mai 2024
1 ^{er} août	Jeudi 1 ^{er} août 2024
Assomption	Jeudi et vendredi 15 et 16 août 2024
Toussaint	Vendredi 1 ^{er} novembre 2024
Noël	Lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025, inclus

Vacances d'été:

Du jeudi 1^{er} août 2024 au vendredi 9 août 2024, inclus